



Formulaire-type de demande d'autorisation* : Centres psycho-gériatriques pour personnes âgées (Centre de jour pour personnes âgées) / Services d'activités de jour pour personnes en situation de handicap

Conçu d'après l'article 7 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés

ITM-SST 6802.1 / FOR-ESA-010_1

La demande d'autorisation est à adresser par lettre recommandée avec avis de réception à l'Inspection du travail et des mines en **2 exemplaires** et un exemplaire supplémentaire pour chaque commune se situant dans un rayon de 200 m de l'établissement (voir point 1.4 du présent formulaire).

*Sans préjudice d'autres autorisations nécessaires notamment dans le cadre de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

Objet principal de la demande :	Classe :3A
<input type="checkbox"/> Centres psycho-gériatriques pour personnes âgées (Centre de jour pour personnes âgées)	
<input type="checkbox"/> Services d'activités de jour pour personnes en situation de handicap	
<input type="checkbox"/> Autres :	

Raison de la demande :

- Demande d'autorisation au titre de l'article 31 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés pour les **établissements en exploitation avant le 1^{er} juin 2024**.
- Demande d'autorisation au titre de l'article 7 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés pour les nouveaux établissements à mettre en exploitation **après le 1^{er} juin 2024**.
- Demande de **modification d'autorisation** au titre de l'article 6 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Signature et cachet de l'exploitant / gestionnaire ou, le cas échéant, de son mandataire

Lieu, Date	

Inspection du travail et des mines

Adresse postale:

B.P. 27

L-2010 Luxembourg

Tel.: +352 247-76100

Bureaux:

3, rue des Primeurs

L-2361 Strassen

Fax: +352 247-96100

Site internet:

<http://www.itm.lu>

1 – INFORMATION SUR L'EMPLACEMENT DE L'ETABLISSEMENT

1.1 Dénomination et adresse physique

Dénomination	
Rue, N°	
Code postal, Localité	

1.2 Situation cadastrale (*)

Commune(s)	Section(s)	N°(s) cadastral(aux)	Lieu(x)-dit(s)

1.3 Les coordonnées LUREF Est, LUREF Nord et LUREF H de l'établissement (*)

LUREF Est	
LUREF Nord	
LUREF H	

1.4 Autres communes se situant dans un rayon de 200 m de l'établissement (*)

<input type="checkbox"/> Néant
<input type="checkbox"/> Autre(s) commune(s) :

(*) : Pour plus d'information, vous pouvez/veuillez consulter le site internet *Geoportail* :(<https://map.geoportail.lu>)

2 – Coordonnées de l'exploitant / gestionnaire et du demandeur de l'autorisation

2.1 Identification de l'exploitant

Nom de la société, ou Nom et Prénom(s)		
Code NACE / N° d'identité national (*)		
Rue, N°		
Code postal, Localité		
Personne de contact		
Nom, Prénom(s)		
Téléphone / Fax		
E-mail		

2.2 Identification du demandeur / mandataire (si différent de l'exploitant)

Nom de la société, ou Nom et Prénom(s)		
Code NACE / N° d'identité national (*)		
Rue, N°		
Code postal, Localité		
Personne de contact		
Nom, Prénom(s)		
Téléphone / Fax		
E-mail		

(*) : pour les entreprises occupant du personnel salarié

3 – ELEMENTS CLASSES

3.1 Eléments à autoriser

Enumération et dénomination

- Des équipements tels que retenus par le règlement grand-ducal modifié du 10 mai 2012 déterminant la liste et le classement des établissements classés.
- Des équipements, installations et dépôts qui ne sont pas retenus dans la liste des établissements classés, mais qui sont à considérer comme activités (installations) connexes (C) dans la mise en œuvre des dangers et inconvénients.

Les données suivantes sont à mentionner :

Élément / Equipement Caractéristiques principales	N° de nomenclature	Classe
<i>(Ex. : Structure d'hébergement pour personnes âgées</i>	<i>060205-06</i>	<i>3A)</i>

NOTE : Au cas où des éléments d'une classe autre que la classe 3A mentionnés ci-dessus ne sont pas encore autorisés, l'article 5 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés définit le régime des établissements composites et une demande conformément à l'article 7 est à introduire auprès de l'Administration de l'Environnement.

A cette fin, veuillez utiliser l'assistant [Myguichet « E-formulaire commodo »](#)

3.2 Éléments déjà autorisés

Présentation des autorisations d'exploitation délivrées antérieurement, en vertu de la législation relative aux établissements classés :

- a) Ceci sous forme d'un historique ;
- b) En joignant une copie des autorisations en annexe

Numéro d'autorisation	Date d'autorisation	Éléments autorisés Caractéristiques principales

4 – BREVE DESCRIPTION DE L'OBJET DE L'EXPLOITATION

- Indication de la surface brute en m² occupée par l'établissement et leur répartition respective (nombre d'étages) :

Surface brute (m ²) :		Nombre d'étages :	
-----------------------------------	--	-------------------	--

- Fournir des informations sur l'aménagement ou le réaménagement intérieur :

- Faire une brève description des locaux :

- Veuillez indiquer :

L'effectif des personnes (personnel et public) par étage	Etage	Effectif
L'effectif total des personnes (personnel et public) dans l'établissement		
L'effectif total des personnes âgées, respectivement des personnes en situation de handicap dans l'établissement		

- Brève description du fonctionnement interne (heures d'ouvertures, repas préparés sur place, etc.)

Certaines informations ci-dessus peuvent aussi être indiquées sur le(s) plan(s) de masse demandé(s) sous point 7.

5 – EVALUATION DES RISQUES POUR LA SECURITE DU PERSONNEL ET DU PUBLIC

- Faire une évaluation des risques pour la sécurité et la santé du personnel et du public inhérent à l'activité, aux installations techniques, aux dépôts de produits dangereux et etc. figurant au sein de l'établissement :

- Indiquer les mesures projetées en matière de sécurité d'hygiène du travail, de salubrité et d'ergonomie pour éviter respectivement pour réduire au minimum ces risques :

6 – MOYENS DE PREVENTION INCENDIE

- La résistance au feu des constructions ⁽¹⁾, matériaux et aménagements ;
- Le principe de compartimentage du bâtiment ⁽¹⁾, les issues de secours ⁽²⁾, notamment la largeur respective des couloirs, des escaliers et des sorties servant comme issues de secours doivent figurer sur les plans à joindre à la demande.
- L'empêchement de la propagation des flammes (retour flammes) et des gaz de combustion ⁽¹⁾ ;
- La surveillance, l'installation de détection automatique éventuelle, de même que d'autres moyens d'alertes et d'alarme ;
- Le système de désenfumage, la signalisation de secours, l'éclairage de sécurité et les autres moyens d'évacuation ;
- L'accès des secours extérieurs ⁽²⁾, les moyens de combat d'un sinistre, l'extinction automatique éventuelle et d'autres moyens d'intervention.

Certaines informations ci-dessus peuvent aussi être indiquées sur un plan de compartimentage coupe-feu, plan d'évacuation, etc.

7 – PLANS A JOINDRE

- Un plan détaillé de l'établissement à l'échelle, indiquant notamment l'utilisation des locaux et l'emplacement des installations ;
- ⁽¹⁾ Plan de compartimentage reprenant la résistance au feu des constructions, etc. ;
- ⁽²⁾ Plan d'évacuation, reprenant les issues de secours, les sorties de secours, etc. ;
- Plan des façades, plan des coupes, plan de situation, etc. ;
- Un extrait d'une carte topographique à l'échelle 1 : 20 000 ou à une échelle plus précise permettant d'identifier l'emplacement projeté de l'établissement et indiquant un rayon de 200 mètres des limites de l'établissement. (*)

(*): Pour plus d'information, vous pouvez/veuillez consulter le site internet **Geoportail** :(<https://map.geoportail.lu>)

Les données à caractère personnel communiquées par l'administré sont traitées par l'Inspection du travail et des mines (ITM) en qualité de responsable de traitement et en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la rubrique « Protection des données » du site internet de l'ITM : <https://itm.public.lu/fr/support/protection-donnees.html>